

STAGE DE CARNAVAL du 13 au 21 février 2021 inclus

Ce document fait référence au protocole
« Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.

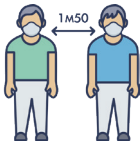
RÈGLES D'OR À APPLIQUER PAR TOUS



Il est recommandé d'installer
l'application gratuite
« **Coronalert** »



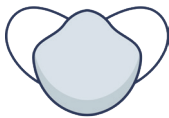
Respecter les règles d'hygiène
(lavage de mains, ne pas faire la
bise, ne pas serrer les mains, tousser
ou éternuer dans le coude,...)



Garder une distance d'**1 m50**
avec les autres personnes



En cas de symptômes,
rester chez soi !



Porter le **masque**

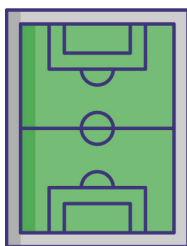


Respecter la législation en vigueur



LA NOTION DE GROUPE (BULLE) SIGNIFIE :

- ✓ Le nombre de participants est fixé à maximum 25 personnes, encadrants non compris. Il est recommandé de se limiter à 10 personnes pour les groupes de 13 à 18 ans.
- ✓ Les interactions sportives et les mélanges entre les groupes (bulles) sont interdits
- ✓ La composition des groupes (bulles) ne peut être modifiée
- ✓ Maximum 6 bulles de 25 personnes par terrain en respectant la règle des 10m²/ 1 pratiquant



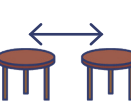
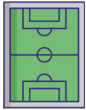
LA NOTION DE ZONE SIGNIFIE :

- ✓ Un espace de minimum 250m² (ou 10m²/1 pratiquant) adapté en fonction de l'âge et de l'activité pratiquée
- ✓ Un espace de minimum 250m² (ou 10m²/1 pratiquant) dévolu à un groupe (bulle)
- ✓ Un espace clairement délimité (cônes, rubalises, séparations physiques...)
- ✓ Des espaces distants d'au-moins 3m entre les zones
- ✓ Maximum 6 bulles de 25 personnes par terrain en respectant la règle des 10m² / 1 pratiquant

Plus d'infos : www.acff.be
Contact : proximite@acff.be ou 02/367 67 13

STAGE DE CARNAVAL du 13 au 21 février 2021 inclus

Ce document fait référence au protocole « Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.



RÈGLES D'OR À APPLIQUER PAR L'ORGANISATEUR DU STAGE

1. Se conformer aux éventuelles restrictions ou mesures particulières des autorités.
2. Privilégier les activités en plein air jusqu'à 12 ans accomplis et obligatoirement pour les 13 ans et plus.
3. Disposer d'un local COVID.
4. Désigner un coordinateur COVID chargé de transmettre, préalablement au stage, un dossier explicatif de la gestion spécifique de celui-ci (règles d'hygiène, organisation globale, gestion de la distanciation, règles de sécurité, etc...). Il briefera, également, les encadrants le premier jour du stage.
5. Assurer l'organisation des différents espaces (voir page 4).
6. Elaborer la liste des participants au stage (stagiaires et encadrants).
7. Assurer la communication au sein de l'infrastructure (affichage des consignes de sécurité) ainsi que vers les tuteurs légaux des stagiaires.
8. Elaborer une check-list des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et de désinfection quotidienne (toilettes, zones intérieures utilisées, vestiaires, etc ...).
9. Mettre à disposition des encadrants des masques, du gel hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) et du produit désinfectant.
10. Sécuriser l'accueil et le temps libre, rappeler chaque matin les « bons comportements » et assurer un lavage régulier des mains des stagiaires et encadrants (début et fin de journée, changement d'activités, pauses et repas).
11. Nettoyer et désinfecter le matériel en début et en fin de journée ainsi qu'entre chaque passage de groupes différents avec une solution hydro - alcoolique (70% éthanol 30% eau).
12. Les vestiaires sont uniquement accessibles jusqu'à 12 ans accomplis pour le dépôt et le retrait des effets personnels sous conditions particulières.
13. Les toilettes, distributeurs de gel hydroalcoolique et DEA doivent rester accessibles.
14. Vente de boissons et nourriture interdite.
15. La buvette/caféteria est accessible exclusivement par les stagiaires jusqu'à 12 ans accomplis et leur encadrant, et uniquement aux moments de pause, lors du repas de midi et lorsque le stagiaire est déposé ou repris par son responsable légal. De plus, l'organisateur s'assure d'une occupation alternée des lieux afin d'assurer une ventilation optimale et la désinfection entre les groupes.
16. Port du masque obligatoire en dehors de l'activité sportive pour les plus de 12 ans accomplis.
17. Port du masque obligatoire pour tout le personnel encadrant avant, pendant et après l'activité et respect, dans la mesure du possible, des distances.
18. L'encadrant des stagiaires jusqu'à 12 ans accomplis doit manger à une table séparée à l'intérieur.

Plus d'infos : www.acff.be
Contact : proximite@acff.be ou 02/367 67 13

STAGE DE CARNAVAL

du 13 au 21 février 2021 inclus

Ce document fait référence au protocole « Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.

Protocole 01/02/2021	Jusqu'à 12 ans accomplis	Jusqu'à 18 ans accomplis
Indoor	✓ (accord des autorités communales obligatoire)	✗
Outdoor	✓	✓
Nuitée	✗	✗
Contacts dans la même bulle (duels,...)	✓	✓
Taille de la bulle	maximum 25, encadrants non compris	maximum 25, encadrants non compris Recommandation : 10, encadrants non compris
Planification d'utilisation des zones	✓	✓
Listes des participants (nom, prénom, gsm ou mail)	✓	✓
Encadrement systématique obligatoire	1 à 2 encadrants par bulle	1 à 2 encadrants par bulle
Port du masque obligatoire pour l'encadrant	✓	✓
Port du masque obligatoire pour les joueurs	✗	en dehors de l'activité
Contacts avec d'autres bulles	✗	✗
Zones délimitées physiquement	✓	✓
Vestiaires	Uniquement pour dépôt et retrait des effets personnels	✗
Douches	✗	✗
Vente de boissons et de nourriture	✗	✗
Buvettes et cafétarias	✓*	✗
Collations et boissons	personnelles	personnelles
Public	✗	✗

* Voir règles d'or page 2

Plus d'infos : www.acff.be
Contact : proximite@acff.be ou 02/367 67 13

STAGE DE CARNAVAL du 13 au 21 février 2021 inclus

Ce document fait référence au protocole « Pratique des activités physiques et sportives » de l'ADEPS.



VESTIAIRES

- À l'entrée : placer une station de gel hydro-alcoolique
- Maximum 1 bulle par vestiaire
- Nettoyer et désinfecter régulièrement
- Créer un circuit entrée/sortie
- Condamner les séchages par air pulsé



ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ESPACE

- Zone d'accueil avec sens d'entrée et de sortie (marquage au sol des distanciations sociales)
- Zones extérieures par groupe (à privilégier) déterminées et délimitées afin d'éviter les mélanges de groupes (cloisons amovibles, ruban adhésif...)
- Zone intérieure par groupe (toujours identique tout au long du stage) à utiliser de manière secondaire uniquement pour les moins de 13 ans (par exemple mauvais temps)
- Vestiaire (crochet, bac, espace) personnel et identique tout au long du stage (à personnaliser par un chiffre, un picto, une couleur...)
- Plusieurs groupes peuvent partager une même infrastructure mais le mélange est interdit
- Si activité en indoor (donc jusqu'à 12 ans accomplis), une séparation pleine de 1m80 est prévue. Si la séparation n'est pas possible, OK pour un espace de 3m entre les zones, physiquement délimitées
- Zone de repas délimitée



COMMUNICATION VERS LES TUTEURS LÉGAUX

- Rappels des gestes barrières et références du coordinateur COVID
- Mesures de prévention dont bénéficient leurs enfants
- Règlement d'ordre intérieur à respecter
- Demande de déclaration sur l'honneur du bon état de santé de l'enfant et des proches qu'il a côtoyés
- Tout le matériel et les vêtements apportés de la maison sont marqués au nom de l'enfant
- Modalités de paiement à l'avance pour valider l'inscription



MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE À PRÉVOIR

- Savon pour les mains en suffisance
- Serviettes en papier
- Poubelles avec couvercle à pédale
- Bacs en plastique destinés à contenir les effets personnels de chaque enfant
- Gel hydro-alcoolique (en absence de point d'eau + savon)
- Rubalise
- Ruban adhésif de marquage au sol
- Masques pour les moniteurs et les stagiaires à partir de 12 ans
- Produits de nettoyage désinfectants
- Parois pleines mobiles
- Si matériel prêté, en suffisance par rapport au nombre d'enfants (éviter les échanges)



ACCUEIL ET TEMPS LIBRE

- Garderie limitée par groupe de 25 maximum et sur inscription, dans un espace suffisamment grand, en évitant de mélanger les groupes d'activité. Se référer aux recommandations de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance)
- Accompagnants (parents, tuteurs) dans la zone d'accueil uniquement
- Décalage des horaires de pause et de repas si plusieurs groupes afin d'éviter un maximum les croisements et les mélanges de groupes
- Repas et boissons apportés par le stagiaire, pas d'échange
- Temps libre réduit afin de privilégier les activités encadrées



PREMIERS SOINS COVID

- Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes ou qui vient d'être contactée par la cellule « tracing » (respect du protocole ad hoc)
- Isoler la personne dans le local ad hoc jusqu'à son départ de l'infrastructure
- Ajouter à la trousse de secours un masque FFP2, des masques chirurgicaux, une visière et des gants, afin de répondre au protocole RCP de l'ERC
- Rappel des symptômes Covid - 19 et procédure de mise à l'écart d'un stagiaire ou un encadrant qui les manifeste
- Listing de médecins à contacter

Plus d'infos : www.acff.be

Contact : proximite@acff.be ou 02/367 67 13